Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215601741-20260707-D2026_71-DE

MAIRIE DE PLUMELIN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 JUILLET 2026

Délibération 2026_71

L'an deux mil vingt-six , le sept juillet à dix-neuf heures trente minutes , le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué le deux juillet, s'est réuni en session ordinaire à mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur Pierre GUEGAN, Maire .

Présents : Monsieur GUEGAN Pierre , Monsieur BOURGES André, Madame CONAN Patricia, Monsieur LORIC Roland , Madame LIDURIN Christelle, Monsieur ROSELIER Frédéric, Madame SANSON Murielle, Monsieur SIBERT Christian, Monsieur LORGEOUX Eric, Monsieur CORRE Jacques, Monsieur DUVAL Franck, Madame PEDRONO Vanessa, Monsieur GRANDIN Yann, Madame LE BOULER Sabrina, Madame LECLERRE Vanessa, Madame MILLET Laurence, Monsieur LE GUIDEC Pierre-Marie, Madame MARTIN Nathanaël , Madame Alicia LE GUILLOUX, Madame GAUTHER Lucie, Madame HUGUET LEPERF Anaïs.

Excusés et représentés : Monsieur LE BOURNE (pouvoir à Monsieur SIBERT Christian)
Excusé : Monsieur DAUMER David
Secrétaire : Madame MARTIN Nathanaël
Nombre de conseillers en exercice: 23
Nombre de conseillers présents : 21 / pouvoirs : 1 /Nombre de conseillers votants : 0

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET GENERAL

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics,

VU la délibération n°2026-046 en date du 21 avril 2026 relative au vote du budget 2026,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de crédits sur le budget principal permettant :

- La correction des articles comptables liés aux écritures de transfert d'un terrain au budget annexe Lotissement des Côteaux ;
- La résorption de l'avance versée dans le cadre d'un marché de travaux.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses				
Chapitre	**Article**	**Libellé**	**Montant**	**Objet**
042	6751	6751 - Valeurs comptables des immobilisations cédées (hors ASA)	-127 000.00	Modification des comptes
Total Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			**-127 000.00**	
Total Dépenses de fonctionnement			**-127 000.00**	

Recettes				
Chapitre	**Article**	**Libellé**	**Montant**	**Objet**
77	7751	7751 - Produits des cessions d'immobilisations (	-127 000.00	Modification des comptes
Total Chapitre 77 - Produits spécifiques			**-127 000.00**	
Total Recettes de fonctionnement			**-127 000.00**	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses				
Chapitre	**Article**	**Libellé**	**Montant**	**Objet**
041	231	231 - Immobilisations corporelles en cours	25 000.00	Ecriture de résorption de l'avance Marché de travaux
Total Chapitre 041 - Opérations patrimoniales			**25 000.00**	
Total Dépenses d'investissement			**25 000.00**	

Recettes				
Chapitre	**Article**	**Libellé**	**Montant**	**Objet**
024	024	024 - Produits de cessions	127 000.00	Transfert du terrain au budget Lotissement des Côteaux
Total Chapitre 024 - Produits de cessions			**127 000.00**	
040	2111	2111 - Terrains nus	-127 000.00	Modification des comptes
Total Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			**-127 000.00**	
041	238	238 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	25 000.00	Ecriture de résorption de l'avance Marché de travaux
Total Chapitre 041 - Opérations patrimoniales			**25 000.00**	
Total Recettes d'investissement			**25 000.00**	

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215601741-20260707-D2026_71-DE

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la décision modificative n° 1 du budget principal pour l'exercice 2026 qui s'élève à un montant de -102 000 € dont :

- En section de fonctionnement : - 127 000 €
- En section d'investissement : + 25 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour,

- Approuve et adopte la décision modificative n°1 de l'exercice 2026 du budget principal ;
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Pierre GUEGAN
Maire de PLUMELIN

